

ATIONS UNIES

ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE



CONSEIL  
DE SÉCURITÉ



NOV 21 1977

Distr.  
GÉNÉRALE...  
A/32/268  
S/12413/  
20 octobre 1977  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE  
Trente-deuxième session  
Point 12 de l'ordre du jour  
RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE  
ET SOCIAL

CONSEIL DE SECURITE  
Trente-deuxième année

Assistance au Mozambique

Note du Secrétaire général

1. Conformément au paragraphe 13 de la résolution 411 (1977) du Conseil de sécurité, en date du 30 juin 1977, le Secrétaire général a chargé une mission de se rendre au Mozambique afin de procéder, en consultation avec le gouvernement, à une évaluation de l'assistance nécessaire, pour l'aider à organiser un programme efficace d'assistance internationale au Mozambique.
2. Au paragraphe 6 de sa résolution 2094 (LXIII) du 29 juillet 1977, le Conseil économique et social a prié le Secrétaire général de présenter le rapport de la mission à l'Assemblée générale, à sa trente-deuxième session. A l'alinéa c) du paragraphe 11, le Conseil a prié le Secrétaire général de prendre des dispositions afin qu'un examen de la situation économique du Mozambique ait lieu en temps voulu pour permettre à l'Assemblée d'examiner la question à sa trente-deuxième session.
3. Le rapport de la mission, qui décrit les effets sur l'économie du Mozambique des actes systématiques d'agression perpétrés par le régime illégal de la Rhodésie du Sud et évalue l'assistance dont le Mozambique a besoin dans la situation présente, est transmis ci-joint aux membres de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

RAPPORT DE LA MISSION AU MOZAMBIQUE

(15 - 27 juillet 1977)

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION .....	1 - 12	5
A. Plainte du Mozambique .....	1 - 2	5
B. Décision du Conseil de sécurité .....	3	5
C. Constitution et mandat de la mission .....	4 - 5	6
D. Programme de la mission .....	6 - 10	7
E. Remerciements .....	11	8
II. L'ECONOMIE MOZAMBICAINE .....	12 - 24	9
A. Caractéristiques principales .....	12	9
B. Effet des sanctions contre la Rhodésie du Sud	13	9
C. Objectifs et stratégie du développement économique et social .....	14 - 18	10
D. Finances publiques .....	19 - 20	11
E. Balance des paiements .....	21 - 24	12
III. DOMMAGES CAUSES PAR LES AGRESSIONS .....	25 - 37	14
A. Description des actions .....	25 - 26	14
B. Pertes directes .....	27 - 29	14
C. Dommages infligés à l'économie du Mozambique .	30 - 37	17
IV. BESOINS RESULTANT DES DOMMAGES CAUSES PAR L'AGRESSION .....	38 - 48	19
A. Réinstallation de la population déplacée .....	40 - 46	19
1. Secours immédiats .....	40 - 41	19
2. Réinstallation des communautés affectées	42 - 44	21
3. Développement agricole dans les régions de réinstallation .....	45	23
4. Reconstruction des villes et villages détruits ou endommagés .....	46	23

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Pages</u>
B. Transports et télécommunications .....	47 - 48	25
1. Reconstruction, réparation ou remplacement de l'infrastructure, des installations et de l'équipement de transport	47	25
2. Rétablissement de la liaison par téléphone et télex entre Maputo et Beira .....	48	26
V. PROJETS DE DEVELOPPEMENT URGENTS NECESSITES PAR LA SITUATION ACTUELLE .....	49 - 54	27
A. Transports .....	49 - 52	27
B. Télécommunications .....	53 - 54	28
1. Télécommunications publiques .....	53	28
2. Télécommunications aéronautiques .....	54	28
VI. PROJETS DE DEVELOPPEMENT D'UNE IMPORTANCE PARTICULIERE POUR LE MOZAMBIQUE .....	55 - 67	29
A. Développement agricole .....	55 - 58	29
1. Consolidation du secteur des fermes d'Etat .....	55	29
2. Renforcement des services de commercialisation agricole .....	56 - 57	29
3. Elaboration de projets d'aménagement intégré des bassins fluviaux .....	58	30
B. Accroissement de la production et des exportations de charbon .....	59 - 63	30
C. Transports .....	64	31
D. Télécommunications .....	65	31
E. Formation de la main-d'oeuvre .....	66 - 67	32
VII. BESOINS ALIMENTAIRES .....	68 - 72	33
A. Facteurs nuisant à l'offre de produits alimentaires .....	68 - 70	33
B. Importation de produits alimentaires et besoins futurs .....	71 - 72	33
VIII. REFUGIES .....	73 - 77	36
A. La situation actuelle .....	73	36
B. Assistance fournie depuis avril 1977 .....	74 - 75	36
C. Projets exigeant une assistance internationale	76 - 77	38

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
IX. RESUME ET CONCLUSIONS .....	78 - 87	40

Annexes

- I. Récapitulation de l'aide dont le Mozambique a besoin pour pallier les conséquences des actes d'agression
- II. Exposé des mesures précédemment prises par l'Organisation des Nations Unies après examen de la situation au Mozambique
- III. Besoins à satisfaire
- IV. Etudes sur l'accroissement de la production de charbon

## I. INTRODUCTION

### A. Plainte du Mozambique 1/

1. Le 22 juin 1977, le représentant permanent du Mozambique auprès de l'Organisation des Nations Unies a adressé au Président du Conseil de sécurité une lettre par laquelle il lui transmettrait le texte d'un télégramme daté du 18 juin 1977 que M. Samora Moisés Machel, président du Mozambique, avait envoyé au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (S/12350 et Add.1). Le télégramme se référait à une série systématique de "violations, provocations et agressions armées contre les Etats de première ligne ayant une frontière commune avec la Rhodésie". Il y était dit ensuite que du fait de cette agression perpétrée contre le Mozambique, la Zambie et le Botswana, l'Afrique australe était devenue un secteur où la paix et la sécurité mondiales étaient en danger, et constituait donc un foyer permanent de tension. Dans ces conditions, le président Samora Machel priait le Secrétaire général de convoquer une réunion du Conseil de sécurité afin d'examiner la situation.

2. Le représentant permanent du Mozambique avait joint à sa lettre du 22 juin 1977 une copie de la déclaration prononcée le 18 juin 1977 par M. Samora Machel à Maputo (S/12350, annexe II). Cette déclaration se référait à la décision, prise par le Gouvernement mozambicain, le 3 mars 1976, d'appliquer strictement les sanctions prévues dans la résolution 253 (1968) du Conseil de sécurité en date du 29 mai 1968 contre le régime illégal de la Rhodésie du Sud. Il était également dit dans cette déclaration que la décision du Mozambique d'appliquer les sanctions avait été suivie par des actes d'agression systématiques de plus en plus nombreux contre son territoire et son peuple. Ces actes avaient fait de nombreux morts et blessés parmi la population civile du pays et un certain nombre d'agglomérations avaient été détruites. Dans ces conditions, le peuple mozambicain avait besoin d'urgence d'une aide matérielle de la communauté internationale. Dans sa déclaration, le président Machel réaffirmait que son pays était résolu à renforcer son appui à la lutte nationale menée au Zimbabwe pour la liberté.

### B. Décision du Conseil de sécurité

3. Comme suite à la demande reçue du Gouvernement mozambicain, le Conseil de sécurité s'est réuni les 28, 29 et 30 juin 1977 et, à sa 2019<sup>ème</sup> séance, le 30 juin, a adopté à l'unanimité la résolution 411 (1977). Les paragraphes 10, 11 et 13 de la résolution sont libellés comme suit :

---

1/ Pour un compte rendu de l'examen préalable de la situation au Mozambique par l'Organisation des Nations Unies, voir l'annexe II.

"Le Conseil de sécurité,

10. Prie tous les Etats, organisations régionales et autres organisations intergouvernementales appropriées de fournir au Mozambique une assistance financière, technique et matérielle pour lui permettre de réparer les graves pertes économiques et destructions matérielles provoquées par les actes d'agression commis par le régime illégal et d'être mieux à même d'appliquer les décisions prises par les Nations Unies pour appuyer les mesures dirigées contre le régime illégal en Rhodésie du Sud;

11. Prie l'Organisation des Nations Unies et les organisations et programmes intéressés qui lui sont reliés, y compris le Conseil économique et social, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Programme alimentaire mondial, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Fonds international de développement agricole, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le Programme des Nations Unies pour le développement et l'Organisation mondiale de la santé de fournir une assistance au Mozambique à titre prioritaire en application de la demande formulée au paragraphe 10 de la présente résolution;

...

13. Prie le Secrétaire général de coordonner les efforts du système des Nations Unies et d'organiser immédiatement un programme efficace d'assistance internationale au Mozambique conformément aux dispositions des paragraphes 10 et 11 de la présente résolution."

C. Constitution et mandat de la mission

4. Après l'adoption de la résolution, le Secrétaire général, en consultation avec le gouvernement a nommé les membres d'une mission chargée de se rendre au Mozambique avec le mandat suivant :

a) Consulter le gouvernement quant à l'importance des pertes économiques et des destructions matérielles provoquées au Mozambique par les actes d'agression commis par le régime illégal de la Rhodésie du Sud;

b) Etablir une estimation de l'aide financière, technique et matérielle dont le Mozambique a besoin pour réparer les pertes et destructions visées à l'alinéa a) et pour être mieux à même d'appliquer les décisions prises par les Nations Unies pour appuyer les mesures dirigées contre le régime illégal de la Rhodésie du Sud.

5. La mission était composée des membres suivants :

M. Abdulrahim Abby Farah, (Chef de Mission), sous-secrétaire général aux questions politiques spéciales.

/...

- M. Rajnikant C. Desai, Conseiller interrégional de l'ONU (planification économique), Département des affaires économiques et sociales.
- M. Robert Harris, Economiste hors classe de l'ONU (transports), Département des affaires économiques et sociales.
- M. Guy Lemarchands, Conseiller technique spécial de l'ONU (logement), Département des affaires économiques et sociales.
- M. Grigori Lazarev, Economiste agricole de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.
- M. John Shannon, Administrateur de projets de l'Union internationale des télécommunications.

Mlle Suzan Collopy, du Bureau du Sous-Secrétaire général aux questions politiques spéciales, a rempli les fonctions de Secrétaire de la mission.

#### D. Programme de la mission

6. La mission est arrivée au Mozambique le 15 juillet 1977 et a passé 13 jours dans le pays.
7. Le Gouvernement mozambicain a chargé une délégation, dirigée par le Ministre des finances, de collaborer avec la mission. Tout au long de leur séjour, les membres de la mission ont eu presque des entretiens réguliers avec les membres de la délégation du gouvernement. Le Chef de la mission a également rencontré le Ministre du développement et de la planification économique, le Ministre des affaires étrangères et le Ministre des transports et des communications.
8. Les membres de la mission se sont entretenus avec les représentants du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE), de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).
9. Au cours de leur séjour, les membres de la mission se sont rendus à Mapai, l'une des principales zones touchées par des actes d'agression. Ils se sont également rendus dans des collectivités villageoises intégrées (aldeias comunais) de la vallée du Limpopo (province de Xai-Xai) et ont eu des entretiens avec des hauts fonctionnaires des provinces et des dirigeants des collectivités.
10. Le montant estimatif des ressources nécessaires pour permettre au Mozambique de réparer les dommages et les pertes subis par suite des attaques menées contre son territoire a été calculé essentiellement à partir des renseignements présentés par le gouvernement. Ces estimations ont été examinées attentivement par la mission.

E. Remerciements

11. La mission tient à exprimer sa profonde reconnaissance au Gouvernement mozambicain pour le précieux concours qu'il lui a prêté pendant tout son séjour au Mozambique. En particulier, elle exprime sa gratitude à S. Exc. M. Salomão Munguambe, ministre des finances, et aux autres membres de la délégation du gouvernement pour leur amabilité et leur esprit de coopération. La mission tient également à remercier les représentants des organismes du système des Nations Unies pour l'assistance qu'ils lui ont fournie.



## II. L'ECONOMIE MOZAMBICAINE

### A. Caractéristiques principales

12. Le Mozambique compte environ 10 millions d'habitants. Il a un secteur de subsistance traditionnel étendu, caractérisé par les petites exploitations, et un secteur moderne plus réduit. Dans l'agriculture, le secteur moderne consistait, avant l'indépendance, en de grandes unités de production entre les mains de colons qui cultivaient des cultures marchandes, sucre et coton destinés à être exportés vers le Portugal par exemple, ainsi que du riz pour la consommation locale. Le système de transports - ports, routes et voies ferrées - a été conçu pour répondre aux besoins de l'intérieur de l'Afrique plutôt que pour servir les besoins propres du Mozambique. Il devait permettre en particulier de répondre aux nécessités du commerce de transit en provenance et à destination du Malawi, de l'Afrique du Sud, de la Rhodésie du Sud, de la Zambie et du Zaïre. En matière d'emploi, l'offre a toujours été inférieure à la demande et 250 000 Mozambicains environ travaillaient dans les pays voisins, la plupart en tant que travailleurs migrants. L'argent qu'ils envoyaient constituait l'une des principales sources de devises du Mozambique. A la dépendance économique du pays à l'égard des envois de devises et du commerce de transit étranger s'ajoutait le fait que le fonctionnement du secteur moderne était dans une grande mesure dominé par des étrangers. Leur départ après l'indépendance a privé l'agriculture à grande échelle, le commerce, l'industrie, ainsi que les transports et les services publics de main-d'oeuvre qualifiée et semi-qualifiée.

### B. Effet des sanctions contre la Rhodésie du Sud

13. L'application des sanctions et la fermeture des frontières avec la Rhodésie du Sud, à compter du 3 mars 1976, ont signifié la fin a) de tous les mouvements de marchandises en provenance ou à destination de la Rhodésie du Sud; b) des mouvements de marchandises en provenance du Zaïre, de la Zambie et du Botswana qui, à l'exception du faible trafic empruntant d'autres itinéraires, se faisaient par la Rhodésie du Sud; c) du trafic ferroviaire entre le Malawi, la Rhodésie du Sud et l'Afrique du Sud; d) du trafic ferroviaire du nord du Mozambique vers le sud du pays et l'Afrique du Sud; e) du trafic en sens inverse du sud du Mozambique vers le nord du pays et le Malawi; f) des recettes de service liées au commerce de transit; g) du trafic aérien entre la Rhodésie du Sud et le Mozambique; h) du tourisme en provenance de la Rhodésie du Sud; i) des envois de fonds des travailleurs mozambicains émigrés en Rhodésie du Sud; et j) dans une certaine mesure, des échanges avec l'Afrique du Sud. Outre ces pertes de revenu, le Mozambique a dû engager des dépenses considérables pour fournir des moyens de remplacement - nouveaux moyens de transport entre le nord et le sud du Mozambique, télécommunications, centres d'accueil pour les Mozambicains employés auparavant en Rhodésie du Sud. Il a également dû constituer des stocks plus importants de vivres, de médicaments, d'outillage et de pièces détachées - tous articles qu'on se procurait auparavant en Rhodésie du Sud. En outre, il a fallu donner des emplois à plus de 10 000 travailleurs que le déclin du commerce de transit et du commerce extérieur avait laissés sans emploi, et l'économie et l'administration ont été soumises à rude épreuve du fait de l'ampleur de la tâche à accomplir.

C. Objectifs et stratégie du développement économique et social

14. Les objectifs économiques et sociaux du Mozambique ont été définis par le troisième Congrès du Frente de Libertação de Moçambique (FRELIIMO), qui s'est réuni en février 1977. Il s'agissait :

- a) D'accélérer la création et la consolidation de l'industrie légère et de l'industrie lourde;
- b) D'encourager la socialisation de l'agriculture et son industrialisation progressive;
- c) De développer et de renforcer le rôle central de l'Etat dans l'économie;
- d) D'orienter le processus de développement par le moyen d'une planification économique d'ensemble;
- e) D'améliorer les connaissances scientifiques et les compétences techniques de toute la population.

15. Dans l'immédiat, la priorité était donnée :

- a) A l'augmentation de la production et de la productivité dans tous les secteurs de la vie économique et en particulier dans l'agriculture;
- b) Au renforcement de la participation de l'Etat dans l'économie;
- c) Au soutien et au développement des communes villageoises, élément fondamental du développement rural.

16. Par ailleurs, on a fixé des objectifs détaillés pour l'agriculture, l'industrie, le commerce extérieur, les transports et les communications, l'énergie, les travaux publics, les finances, l'éducation et la santé. Une Commission nationale de la planification a été constituée, en juillet 1977, sous la direction du Ministre du développement et de la planification économique.

17. Actuellement, on estime que le produit intérieur brut du Mozambique est nettement inférieur à 200 dollars par habitant. Les principaux objectifs du Mozambique en matière de développement économique sont de retrouver, d'ici 1980, le niveau de production de 1973 dans les principaux secteurs, d'équilibrer le budget et d'éliminer le déficit de la balance des paiements. Dans l'agriculture, on a lancé un grand programme en vue de remettre en état les grandes fermes abandonnées par les étrangers, de rouvrir aux produits des petits cultivateurs les circuits commerciaux abandonnés et de renforcer l'intégration de la production nationale en organisant des communes villageoises (aldeias comunais). L'autre grande priorité est le rétablissement et la réorganisation du réseau de transport en vue d'acheminer la production agricole et aussi de relier et d'intégrer les régions nord et sud du pays.

18. Le programme d'investissements prévu pour 1976 et 1977 s'élevait à 260 millions de dollars environ. Sa ventilation par secteur et les sources de financement sont indiquées au tableau 5 du rapport de la deuxième mission d'étude

contenu dans le rapport du Secrétaire général sur l'assistance au Mozambique (A/32/96). On aurait besoin, pour poursuivre les projets déjà entrepris, de 95 millions de dollars supplémentaires d'ici 1980. Trente-cinq millions étant fournis par l'assistance étrangère, il restait à trouver une source de financement pour les 60 millions restants. Les plans d'investissements étaient en train d'être révisés en hausse au moment où la mission s'est rendue à Maputo. Les chiffres précités ne tiennent pas compte des importants investissements prévus pour remettre en état les grandes exploitations agricoles abandonnées. D'autres investissements seraient entrepris si on trouvait les fonds nécessaires.

#### D. Finances publiques

19. A la fin de 1975, le Mozambique avait accumulé un déficit budgétaire de 22 millions de dollars environ. Il était de 36,5 millions en 1976. Le gouvernement prévoit un déficit beaucoup plus fort en 1977 (120 millions). Par la suite, l'alourdissement de la fiscalité et la reprise économique aidant, le budget devrait être équilibré d'ici 1980. Les déficits budgétaires sont financés par des emprunts auprès du système bancaire.

Tableau 1

Mozambique : budget de l'Etat  
(En millions de dollars des Etats-Unis)

	Chiffres réels	Chiffres estimatifs	Projections		
	1976	1977	1978	1979	1980
Impôts directs	53,1	46,8	104,3	114,7	120,0
Impôts indirects	117,4	127,1	177,5	221,6	240,0
Autres impôts	28,3	29,1	26,3	26,0	26,0
Total des recettes	198,8	203,0	308,1	362,3	386,0
Total des dépenses	235,3	323,0	353,8	376,9	386,0
Déficit budgétaire	-36,5	-120,0	-45,7	-14,6	-

20. Au déficit du budget de l'Etat, il convient d'ajouter celui d'organisations appartenant au secteur public telles que l'Office des chemins de fer, celui des ports et celui des télécommunications. Depuis l'application des sanctions, les pertes des chemins de fer sont de l'ordre de 35 millions de dollars par an. Il est essentiel cependant pour le trafic interne et le trafic réduit à destination du Malawi et de la Zambie que le service continue d'être assuré.

#### E. Balance des paiements

21. D'après les renseignements fournis à la mission, on s'attend que la balance des paiements continue d'être fortement déficitaire pendant un certain temps. Les principaux facteurs à l'origine de cette situation sont : a) la faiblesse des exportations de produits agricoles - sucre, noix de cajou, coton, coprah, sisal et thé - pour la plupart cultivés ou commercialisés auparavant par des étrangers; b) le niveau élevé des importations de produits alimentaires, de matières premières et de pièces détachées destinées à ranimer les principales industries; c) la forte réduction, du fait de l'application des sanctions, des recettes en devises provenant du commerce de transit; d) l'augmentation des sorties de capitaux dues aux facilités de transfert accordées aux étrangers quittant le Mozambique. Le tableau 2 ci-après montre la situation de la balance des paiements pour la période 1973-1981. Les chiffres pour 1973-1976 ont été fournis par la Banque du Mozambique; les projections pour 1977, 1978 et 1981 ont été établies par le gouvernement à l'intention de la mission.

22. Il est à noter que la Banque du Mozambique a établi ces prévisions sur la base des règlements et non pas des transactions. Les chiffres fournis laissent apparaître une forte augmentation du déficit pour 1976 (estimé provisoirement à 154 millions de dollars). Quant au déficit projeté pour 1977, il est de 279 millions de dollars et, pour 1978, de 158,5 à 185,5 millions de dollars. Ce n'est que si les objectifs de production du secteur agricole d'Etat pour 1977-1978 sont réalisés que le montant des importations pourra être abaissé et le déficit réduit. Le gouvernement compte sur le rétablissement prévu de la production agricole et industrielle, la reprise des exportations agricoles et le développement de la production et des exportations de charbon <sup>2/</sup> (voir plus loin, par. 59 à 63) pour parvenir à une amélioration de la balance des paiements en 1981.

23. Les chiffres estimatifs indiqués plus haut ne tiennent pas compte du produit de la vente d'or. En vertu de dispositions antérieures à l'indépendance, les remises de fonds pour les mineurs travaillant sous contrat en Afrique du Sud étaient effectuées en or, à sa valeur au cours officiel. Cet or était vendu sur le marché libre, ce qui permettait d'acquérir des quantités appréciables de devises. Il n'est pas certain que cette source de devises existe encore après 1978. Si elle disparaissait, le Mozambique perdrait environ 110 millions de dollars de recettes en devises par an.

24. Le déséquilibre de la balance des paiements est encore aggravé par la nécessité de relever l'économie, la persistance des difficultés entraînées par l'application des sanctions, les effets des inondations décrits aux paragraphes 47 à 55 du rapport de la deuxième mission d'étude contenu dans le rapport du Secrétaire général (A/32/96), la perte des recettes provenant de la vente d'or à partir de 1978 et les problèmes créés par les attaques de la Rhodésie du Sud. L'assistance internationale requise par le Mozambique pour les 18 mois à venir doit aider ce pays à faire face à cette combinaison de circonstances difficile.

<sup>2/</sup> Voir note 5/.

Tableau 2

Mozambique : balance des paiements  
(En millions de dollars des Etats-Unis)

	Chiffres estimatifs				Projections		
	1973	1974	1975	1976 <sup>a/</sup>	1977	1978	1981
<u>Mouvements de marchandises :</u>							
Importations	261	323	295	396	489	479/506	615
Exportations	175	200	169	147	154	185,5	351/468
<u>Solde</u>	<u>-86</u>	<u>-123</u>	<u>-126</u>	<u>-249</u>	<u>-335</u>	<u>-293,5/-320,5</u>	<u>-264/-147</u>
<u>Invisibles :</u>							
Dépenses	71	80	92	96	87	80	69
Recettes	163	200	255	243	193	200	246
<u>Solde</u>	<u>+92</u>	<u>+120</u>	<u>+163</u>	<u>+147</u>	<u>+106</u>	<u>+120</u>	<u>+177</u>
<u>Mouvements de capitaux :</u>							
Entrées	43	68	65	52	55	40	31
Sorties	31	49	3	-	5	55	22
<u>Solde</u>	<u>-12</u>	<u>-19</u>	<u>-62</u>	<u>-52</u>	<u>-50</u>	<u>+15</u>	<u>-9</u>
<u>Balance des paiements :</u>							
Excédent (+) ou déficit (-)	-6	-22	-25	-154	-279	-158,5/-185,5	-96/+21

<sup>a/</sup> Chiffres provisoires sujets à correction.

### III. DOMMAGES CAUSES PAR LES AGRESSIONS

#### A. Description des actions

25. La mission a été instruite des violations répétées, par les forces du régime illégal de la Rhodésie du Sud, de la souveraineté territoriale du Mozambique depuis l'indépendance du pays le 25 juin 1975. Le nombre et la gravité des attaques ont augmenté de façon marquée depuis le 3 mars 1976, à partir de l'application par le Mozambique des sanctions contre la Rhodésie du Sud. Entre mars 1976 et mars 1977, on a dénombré un total de 143 de ces attaques dans les trois provinces occidentales : 54 dans celle de Gaza, 33 dans celle de Manica et 56 dans celle de Tete.

26. La mission a été informée qu'au début les attaques étaient de courtes incursions, ne mettant pas en jeu plus de 50 hommes et dirigées contre des réfugiés du Zimbabwe et d'autres réfugiés. Par la suite, les attaques se sont intensifiées et multipliées et sont devenues des opérations à grande échelle dirigées non seulement contre la population civile mais aussi contre l'infrastructure économique et sociale essentielle. Les armes utilisées au cours de ces attaques étaient de plus en plus perfectionnées. Outre l'emploi de véhicules blindés, le recours à l'aviation, l'artillerie et les bombes au napalm s'est accentué. Depuis mai 1977, les forces rhodésiennes emploient des avions à réaction Mirage et des bombes à fragmentation de 500 kilos.

#### B. Pertes directes

27. La plus brutale de ces attaques est survenue le 9 août 1976, jour où une importante force blindée a pénétré en territoire mozambicain à Nyazonia dans la province de Manica et a tué 875 personnes. Plus de 500 réfugiés civils du Zimbabwe, la plupart des enfants, des femmes et des personnes âgées, ont été blessés et beaucoup sont morts plus tard dans les hôpitaux. Outre les pertes infligées aux personnes et la destruction des habitations, des troupeaux et des récoltes, les attaques avaient pour but la destruction systématique des réseaux de transport et de communications - chemins de fer, routes, ponts, télécommunications, pistes d'atterrissage et véhicules de transport (autobus, camions, locomotives et wagons).

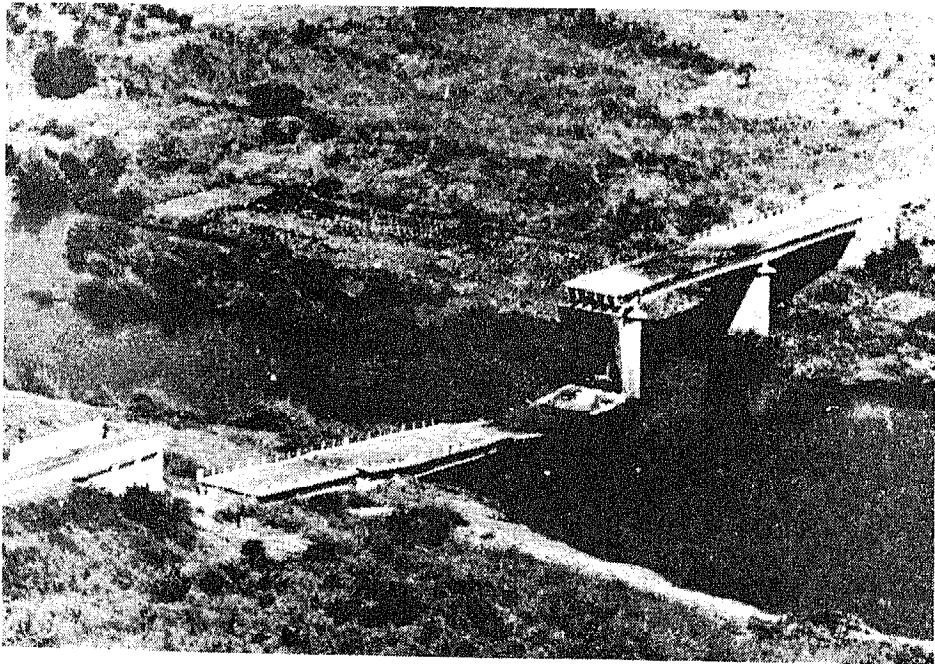
28. La liste des pertes humaines et des destructions rapportées à la mission est longue. Environ 1 500 personnes avaient été tuées à la fin de juin 1977, dont les deux tiers étaient des réfugiés du Zimbabwe. Les villes de Mapai, Chioco, Massangena et Mavonde ont été rasées, laissant certains secteurs sans hôpitaux ni écoles, centrales électriques ni autres services publics. Les habitations et les usines ont été détruites et les troupeaux décimés. Des attaques ont été dirigées contre des éléments importants des réseaux de transport et de communication : la station troposphérique de Chicualacuala a été mise hors d'état de fonctionner, plusieurs pistes d'aviation ont été rendues inutilisables et deux ponts stratégiques - le pont de Pungué et celui de Messurize - ont été fortement endommagés et rendus impraticables. Le chemin de fer de Chicualacuala a été coupé en

plusieurs endroits; des véhicules de transport ont été détruits, dont trois locomotives, 38 wagons, 8 péniches, 21 camions et 35 autobus, des jeeps, des tracteurs et des machines lourdes.

29. Le Gouvernement mozambicain a informé le Conseil de sécurité que les dommages directs infligés aux biens matériels se chiffraient à plus de 13 millions de dollars. Il faut ajouter à cette somme les destructions dans la région d'Espungabera en juin 1977, évaluées à 515 000 dollars par le gouvernement.



Destruction de Mapai : vue générale



Pont endommagé de Pungué



C. Domages infligés à l'économie du Mozambique

30. Outre les pertes tragiques en vies humaines et les importantes destructions de biens matériels, le gouvernement doit également faire face au problème de la désorganisation économique et sociale dont a souffert la population des régions frontalières. Selon ses estimations, 50 000 personnes ont été directement touchées, dont 15 000 dans la province de Gaza, 10 000 dans celle de Manica et 25 000 dans celle de Tete.

31. La situation étant dangereuse dans la région à l'époque, la mission n'a pu se rendre que dans l'une des villes les plus gravement touchées, Mapai. Elle s'y est rendue par hélicoptère, le 20 juillet 1977. Cette ville était un centre administratif et commercial d'environ 2 000 habitants et un centre de communications pour la province. Elle a été attaquée six fois entre mars 1976 et mars 1977 et a subi une violente attaque entre le 29 mai et le 2 juin 1977. Heureusement, les pertes en vies humaines n'ont pas été très importantes, la plupart des habitants ayant fui avant les attaques. La mission a cependant noté que tous les bâtiments modernes et de nombreux logements du quartier traditionnel avaient été entièrement détruits. Des armes individuelles, des mortiers, des canons et des explosifs avaient de toute évidence été utilisés si l'on en jugeait d'après la quantité de munitions et de caisses d'explosifs dispersées à travers la ville. Avaient notamment été détruits : les réseaux de téléphone, de distribution d'eau et d'électricité de la ville, de véhicules appartenant à la compagnie de transport Ngala qui desservait la région de Mapai; un parc de construction et d'entretien routiers; un entrepôt; un magasin d'articles divers; un hôpital et une infirmerie; une école primaire; deux bâtiments administratifs; une station-service; une gare de passagers et de marchandises; un moulin et un entrepôt; environ 25 logements du secteur moderne; un vaste quartier résidentiel et un réservoir de stockage d'eau. En raison de la rupture en plusieurs endroits des lignes de chemin de fer desservant la province, Mapai avait pris à l'époque de l'attaque une importance accrue pour la population de la province de Gaza en tant que centre de transports routiers. La destruction des véhicules de transport routier a laissé toute cette région sans aucune espèce de transport terrestre (route ou chemin de fer). Deux pistes d'atterrissage desservant Mapai et une autre à Chicualacuala ont également été rendues inutilisables.

32. Massangena était également un important centre de transit pour les échanges avec les régions intérieures du centre du pays. Sa destruction et les dommages causés aux routes y accédant ont isolé la région du reste du pays. L'élevage du bétail, l'une des principales activités de la région, en a sérieusement souffert.

33. Mavonde, centre important de la province de Manica avec une population de 10 000 habitants, a perdu son groupe générateur, son hôpital, son école, son réservoir d'eau, ses bâtiments administratifs, ses entrepôts et ses maisons d'habitation. Mavonde est située dans une riche région agricole produisant beaucoup de céréales, de riz et de bétail et était le centre de distribution de produits agricoles vers le reste de la province. C'était également la base pour la prospection minière de la région, en particulier des dépôts ferreux de Honde.

34. La mission a appris que la destruction à Chioco (7 800 habitants) dans la province de Tete, de générateurs électriques, magasins, hôpital, école, bâtiments résidentiels et administratifs, entrepôts et moulins, a mis l'ensemble de la région dans une situation particulièrement difficile. Les récoltes sur pied ont été détruites. Même l'acheminement d'approvisionnements à dos d'homme ou d'animal a été entravé, les routes ayant été minées. L'accès habituellement facile à la capitale de la province de cette région densément peuplée et de riche agriculture (maïs et sorgho) a été rendu dangereux et difficile.

35. Selon le gouvernement, les destructions généralisées dans le secteur des transports ont paralysé l'activité économique dans les régions contiguës à la frontière avec la Rhodésie du Sud. Les échanges commerciaux entre la partie nord-ouest de la province de Gaza et le reste du pays ont été complètement arrêtés; toute circulation en provenance et en direction de la région au sud d'Espungabera et, ce qui est encore plus grave, tout trafic routier en provenance et en direction de la province de Tete, y compris le trafic lourd à destination du barrage de Cabora Bassa ont été arrêtés. La destruction de bateaux sur le lac de Cabora Bassa a privé la province de Tete de ses principaux moyens de transport est-ouest et a arrêté la commercialisation des produits agricoles. Les télécommunications entre le nord et le sud du pays ont été coupées à la suite des dommages infligés à Chicualacuala.

36. La mission a appris que, outre la destruction de matériel de transport, le Mozambique a subi la perte de 17 aéronefs civils. Ces appareils appartenaient à des organismes gouvernementaux et, après l'indépendance, ils avaient été volés et sortis du pays, à destination de la Rhodésie du Sud et d'autres pays. Il s'agissait de 15 avions légers à ailes fixes pouvant transporter jusqu'à 12 passagers et de deux hélicoptères légers pouvant transporter cinq passagers. La perte de ces appareils avait encore aggravé les problèmes du pays en matière de transports. Le gouvernement estimait que la valeur du matériel perdu se chiffrait à 1,23 million de dollars.

37. Alors que le gouvernement a tenté de chiffrer les pertes matérielles directes, il n'avait pas, au moment de la visite de la mission, estimé les pertes causées à l'économie mozambicaine par suite de la désorganisation sociale et économique. Il n'avait pas non plus évalué les ressources qui avaient dû être détournées du développement pour accroître la sécurité le long des frontières. Si l'on tenait compte de tous ces éléments et de leur coût, les dommages causés à l'économie du pays dépasseraient largement le coût estimé des pertes physiques directes.

#### IV. BESOINS RESULTANT DES DOMMAGES CAUSES PAR L'AGRESSION

38. Le Gouvernement mozambicain a déclaré que ses besoins en relation avec la résolution 411 (1977) (voir annexe I) du Conseil de sécurité viennent s'ajouter à ceux qu'il a déjà indiqués comme suite à la résolution 386 (1976) (voir annexe III du Conseil). La fermeture de ses frontières avec la Rhodésie du Sud et l'imposition des sanctions demeurent un lourd fardeau pour l'économie du pays. En outre, le Mozambique a besoin d'une assistance pour son développement général de la part d'autres pays et des organisations internationales afin qu'il puisse réaliser ses objectifs de développement pour 1980-1981, équilibrer son budget et réduire ou éliminer le déficit de sa balance des paiements.

39. En ce qui concerne les dommages causés par les actes d'agression récents, le gouvernement s'est donné pour première tâche de réinstaller la population, reconstruire les villes démolies et remettre en état les réseaux de transport et équipements de télécommunication détruits ou endommagés. Les besoins à cet égard sont examinés dans les pages suivantes du présent rapport.

##### A. Réinstallation de la population déplacée

###### 1. Secours immédiats

40. Au cours des six mois à venir, il faudra apporter un secours matériel immédiat qui permette de satisfaire aux besoins élémentaires de la population déplacée, que l'on évalue à environ 50 000 personnes ou 10 000 familles. Toutes ont besoin de vivres et de vêtements et il faut procurer un abri temporaire à quelque 3 000 familles sans toit (les autres ont été logées à la campagne par des amis ou des parents). En se fondant sur a) les évaluations des besoins alimentaires fournies par le gouvernement, b) les besoins en vêtements et couvertures, évalués par la mission à 20 dollars par personne et c) le coût des abris temporaires, évalué par la mission à 150 dollars par famille, on peut établir les secours nécessaires au cours des six mois prochains ainsi qu'il est indiqué au tableau 3 (Projet MOZ/H.01/77 3/).

---

3/ Les numéros de référence des projets sont ceux de la liste qui figure à l'annexe I. La lettre H désigne les projets relatifs aux besoins élémentaires de la population et au logement; dans les autres catégories, les projets sont désignés comme suit : T, transports; TC, télécommunications; A, agriculture; MP, formation de personnel et R, réfugiés.

Tableau 3

Secours nécessaires (pour six mois)  
 (Projet MOZ/H.01/77)

Vivres	Besoins annuels moyens par personne  (kg)	Besoins totaux pendant six mois  (Tonnes métriques) <sup>a/</sup>	Valeur (Milliers de dollars des Etats-Unis)
Maïs .....	91,6	2 291	394
Blé .....	54,6	1 635	249
Riz .....	36,9	922,5	377
Fèves .....	36,9	922,5	783
Sucre .....	18,25	456,5	117
Sel .....	3,7	91,5	8
Lait .....	219 litres	5 475	1 493
Huile .....	3,6	91	141
Thé .....	3,7	91,5	35
Total partiel :			3 597
Vêtements (Pour 50 000 personnes) :			1 000
Abris temporaires (Pour 3 000 familles) :			450
TOTAL			<u>5 047</u>

<sup>a/</sup> Une tonne métrique = 1 000 kgs (ou 2 204,6 lb).

41. Il sera également possible pendant cette période de six mois où seront fournis des secours matériels d'entamer la réinstallation de la population et la reconstruction des biens corporels. Le Gouvernement mozambicain est résolu à s'atteler sans délai à cette tâche, malgré la poursuite des actes d'agression. Le gouvernement mènera une politique de réinstallation et de reconstruction sur les lieux d'origine.

## 2. Réinstallation des communautés affectées

42. La stratégie de réinstallation consiste à regrouper en communautés villageoises la population actuellement dispersée, afin de fournir à celle-ci de façon efficace des services sociaux, notamment scolaires et médico-sanitaires, et des services économiques et techniques d'appui. Les 10 000 familles déplacées seront regroupées en 40 unités communautaires de base (12 à Gaza, 8 à Manica et 20 à Tete) qui comporteront chacune environ 250 familles utilisant des installations et une infrastructure communes. Chaque groupe de quatre unités de base (soit environ 1 000 familles) sera doté d'un noyau central pourvu d'installations qu'elles utiliseront collectivement.

43. Le gouvernement a l'intention de donner la priorité la plus élevée à la fourniture d'une infrastructure élémentaire aux établissements. On abordera la question du logement par étapes : on commencera par des abris temporaires et les conditions de logement seront progressivement améliorées par l'application de programmes d'auto-assistance et l'octroi de prêts d'un montant peu élevé sous la forme de matériaux de construction. A cet effet, le gouvernement se propose de créer un fonds d'avances remboursables pour le logement financé par le crédit bancaire du pays. Cependant, au cours des six prochains mois, le gouvernement aura besoin d'une assistance qui le mette en mesure de mener une étude physique préliminaire, qui relèverait du programme d'assistance technique des Nations Unies, pour déterminer l'emplacement exact des nouveaux villages non loin des terres actuellement cultivées qui en dépendent et repérer ces facteurs primordiaux que sont les potentialités agricoles, les ressources en eau et les aspects sociologiques du transfert des populations.

44. Le tableau 4 indique l'ampleur du projet envisagé (MOZ/H.02/77) :

Tableau 4

Etablissements humains (10 000 familles)  
(Projet MOZ/H.02/77)

Milliers de dollars  
des Etats-Unis

1. Installations communautaires

Au niveau de l'unité :

Ecole primaire, dispensaire, coopérative,  
centre communautaire, crèche et centre  
social (40 unités de 250 familles) ..... 3 785

Au niveau du groupe de 4 unités :

Centre administratif, atelier, marché,  
centre collectif, piste d'atterrissage (10 groupes  
de 4 unités, soit 1 000 familles par groupe) ..... 780  
Total partiel 4 565

2. Infrastructure

Au niveau du groupe de 4 unités :

Construction de caniveaux, distribution  
d'eau, électricité (10 groupes de  
1 000 familles) ..... 2 875  
Total partiel 7 440

3. Matériel destiné à renforcer les départements du  
logement à trois niveaux :

Central (1), régional (3) et local (10) ..... 1 000  
Sous-total ... 8 440

4. Fonds d'avances remboursables pour le logement  
(financement local) ..... (4 000)

TOTAL (à l'exclusion du poste 4) 8 440

3. Développement agricole dans les régions de réinstallation

45. Il ne suffit pas de réinstaller la population : il faut aussi la doter des moyens qui lui permettront de mener une existence décente. Dans ce but, les efforts de développement agricole dans les régions de réinstallation devraient comprendre deux types d'activités : d'une part, on fournira le matériel et les outils nécessaires à la production de subsistance; d'autre part, on amorcera dans les nouveaux villages la culture collective semi-mécanisée de terres communales afin d'augmenter la production. La réalisation de ces objectifs entraînera les dépenses indiquées au tableau 5 (Projet MOZ/H.03/77) :

Tableau 5

Développement agricole dans les régions de réinstallation  
 (Projet MOZ/H.03/77)

	Milliers de dollars des Etats-Unis
a) Matériel et outils pour la culture de subsistance .....	173
b) Programmes de culture collective semi-mécanisée .....	4 200
TOTAL	4 373

4. Reconstruction des villes et villages détruits ou endommagés

46. Dans le cadre du projet de réinstallation des populations, le Gouvernement mozambicain a décidé de reconstruire Mapai, Mavonde et Chioco. Ces villes jouent un rôle essentiel en tant que centres du commerce agricole dans les régions frontalières et les régions avoisinantes. Mavonde joue également un rôle important dans le développement minier de la province de Manica. On trouvera au tableau 6 les estimations du gouvernement concernant les frais de reconstruction de ces villes et d'autres localités détruites ou endommagées (Projet MOZ/H.04/77).

Tableau 6

Reconstruction de Mapai, Mavonde et Chioco et d'autres localités  
(Projet MOZ/H.04/77)

	Millions de dollars des Etats-Unis
<u>Province de Gaza</u>	
Mapai .....	1,3
Massangena .....	0,65
M'puzi, Combomune, Chigamane et Machaila .....	0,6
	<u>2,55</u>
<u>Province de Manica</u>	
Mavonde .....	0,75
Serra Choa .....	0,1
	<u>0,85</u>
<u>Province de Tete</u>	
Chioco .....	1,5
Chincombidze, Nura, Daqui, Magoé et Cochamane .....	0,4
	<u>1,9</u>
	<u>5,3</u>
TOTAL	<u>5,3</u>



B. Transports et télécommunications

1. Reconstruction, réparation ou remplacement de l'infrastructure, des installations et de l'équipement de transport

47. Le gouvernement évalue à environ 7,3 millions de dollars les destructions matérielles dans le secteur des transports. Outre les travaux qu'il faut entreprendre pour réparer, reconstruire ou remplacer ce qui a été endommagé, il faut absolument construire une route tous temps entre Dombé et Espungabera pour remplacer l'ancienne route qui passait par la Rhodésie du Sud. Le coût total de la remise en état du réseau de transport est indiqué au tableau 7.

Tableau 7

Remise en état du réseau de transport

Projet	Millions de dollars des Etats-Unis
MOZ/T.01/77 Reconstruction du pont de Pungué .....	0,83
MOZ/T.02/77 Remplacement des locomotives et wagons endommagés, chemin de fer du sud .....	1,94
MOZ/T.03/77 Reconstruction et réparation des installations et du matériel endommagé, tronçon Mabalane-Chicualacuala, chemin de fer du sud .....	1,17
MOZ/T.04/77 Reconstruction des pistes d'atterrissage bombardées de Mapai et d'Espungabera .....	0,02
MOZ/T.05/77 Construction d'une route tous temps Dombé- Espungabera .....	3,87
MOZ/T.06/77 Remplacement des véhicules de transport civil et des installations d'entretien des routes qui ont été détruits .....	2,12
MOZ/T.07/77 Remplacement des bateaux du réseau fluvial et lacustre qui ont été détruits .....	0,13
MOZ/T.08/77 Reconstruction du pont de Messurize .....	<u>0,21</u>
TOTAL	<u>10,29</u>

2. Rétablissement de la liaison par téléphone et télex entre Maputo et Beira

48. Au paragraphe 77 de son rapport transmis au Conseil économique et social dans une note du Secrétaire général (E/5812), la mission au Mozambique avait attiré l'attention sur la vulnérabilité de la station troposphérique de Chicualacuala, chaînon principal du système de télécommunications du Mozambique, qui relie la capitale Maputo à Beira. Cette station, qu'une attaque le 2 décembre 1976 a mise hors d'état de fonctionner, est située sur la frontière même, et les autorités mozambicaines n'ont pu s'en approcher. Par conséquent, le gouvernement a décidé de rétablir cette liaison en empruntant un itinéraire plus sûr ou, si l'établissement d'une station de relais troposphérique dans un autre endroit se révèle techniquement impraticable, d'adopter d'autres méthodes, comme par exemple la mise en place d'un système de relais radio sur le principe de la ligne de vue. Le coût total qu'entraînerait le remplacement de la station (Projet MOZ/TC.01/77), y compris l'aide en matière de formation et l'assistance technique, est évalué à 2 millions de dollars (voir annexe I, A).

V. PROJETS DE DEVELOPPEMENT URGENTS NECESSITES PAR LA  
SITUATION ACTUELLE

A. Transports

49. La situation d'urgence au Mozambique a fait naître dans le secteur des transports des besoins exceptionnels qui dépassent ceux que suppose un développement normal et ininterrompu et le remplacement d'installations et de matériel endommagés.

50. Les besoins principaux découlent de la nécessité de créer de nouvelles structures d'échanges et de production afin de remplacer les revenus et les emplois perdus du fait des sanctions instituées contre la Rhodésie du Sud. Deux projets sont à ranger dans cette catégorie. Premièrement, la construction d'un tronçon de 100 kilomètres de la route qui doit relier le centre et le nord-est et permettre d'atteindre les riches zones de production agricole des provinces du Zambèze, de Nampula, de Cabo Delgado et de Niassa. Deuxièmement, la fourniture de matériel pour la construction et l'entretien des routes dans les provinces de Gaza, de Manica et de Tété de manière à faciliter l'amélioration des réseaux routiers locaux et, partant, de promouvoir la reprise des activités agricoles et des échanges, tout en donnant accès aux centres de peuplement qui doivent être reconstruits.

51. D'autres projets s'expliquent par la nécessité de mettre en place des installations de secours pour les cas d'urgence. Il faut ainsi constituer une réserve d'éléments pour ponts Bailey à utiliser en cas de nouvelle agression ou de catastrophe naturelle (inondations). Il importe également de remettre en service l'aéroport de Chingdozi près de Tété pour suppléer à celui de Beira (autrefois, on utilisait Salisbury à cette fin).

52. Les projets à entreprendre dans le domaine des transports sont énumérés au tableau 8.

Tableau 8

Projets urgents de développement des transports

Numéro du projet		(Millions de dollars des Etats-Unis)
MOZ/T.09/77	Route reliant le centre et le nord-est; construction du tronçon (100 km) Alto Molocué-Alto Ligonha .....	10
MOZ/T.10/77	Matériel pour la construction et l'entretien des routes dans les provinces de Gaza, de Manica et de Tété .....	7
MOZ/T.11/77	Réserve d'éléments pour ponts Bailey pour les cas d'urgence à Chimoio et à Tété .....	0,58
MOZ/T.12/77	Remise en service de l'aéroport de Chingdozi	0,13
	TOTAL	17,71

B. Télécommunications

1. Télécommunications publiques

53. Pour des raisons d'ordre stratégique et économique, le gouvernement accorde une priorité très élevée à deux projets qui doivent permettre au Mozambique d'établir des relations, dans le domaine des télécommunications internationales, avec des pays voisins du continent. Ces projets permettraient également de relier le Mozambique au réseau panafricain des télécommunications. Ces projets sont mentionnés au tableau 9.

2. Télécommunications aéronautiques

54. Les sanctions contre la Rhodésie du Sud ont eu pour résultat d'isoler l'aéroport de Beira, principal aéroport international du Mozambique, en le coupant du réseau du Service fixe des télécommunications aéronautiques (RSFTA). Le Gouvernement mozambicain a donc élaboré un projet visant à établir une liaison avec Dar es-Salam /et non avec Nairobi ainsi qu'il est indiqué dans le projet 2.2.8 dont il est question dans l'additif au rapport de la mission au Mozambique (E/5812/Add.1)/ en vue de rétablir les connexions avec le RSFTA. De surcroît, si l'aéroport de Chingdozi est remis en service, il faudra une liaison entre cet aéroport et Beira. Le coût du matériel pour les deux projets est indiqué au tableau 9.

Tableau 9

Projets urgents de développement des télécommunications

Numéro du projet	(Millions de dollars des Etats-Unis)
MOZ/TC.02/77 Une liaison micro-ondes avec la République-Unie de Tanzanie .....	3
MOZ/TC.03/77 Une liaison micro-ondes avec la Zambie .....	1,32
MOZ/TC.04/77 Communications aéronautiques entre Beira et Dar es-Salam .....	0,14
MOZ/TC.05/77 Liaison radiotélétype entre Beira et Chingdozi	0,19
TOTAL	4,65

VI. PROJETS DE DEVELOPPEMENT D'UNE IMPORTANCE PARTICULIERE  
POUR LE MOZAMBIQUE

A. Développement agricole

1. Consolidation du secteur des fermes d'Etat

55. Le gouvernement a accordé la priorité au relèvement des nombreuses grandes exploitations agricoles abandonnées par les Portugais et à leur réorganisation en un secteur de fermes d'Etat. L'objectif, tel qu'il a été défini par le troisième Congrès du FRELIMO, est de rattraper d'ici 1980/81 le niveau de production enregistré en 1973. Cela supposerait en particulier la culture mécanisée d'environ 180 000 hectares, la reconstitution des plantations d'agrumes, de thé et de coprah, le regroupement en unités de reproduction et d'engraissement, de quelque 120 000 têtes de bétail abandonnées et la remise en service des unités existantes de production laitière. Le gouvernement a déjà alloué 25 millions de dollars à l'importation de matériel et à l'achat des autres apports nécessaires pour la campagne agricole de 1977/78, qui vise à mettre en culture 77 000 hectares. Ce montant comprend 10,5 millions de dollars environ que des pays nordiques avaient engagés au titre de projets qui font maintenant partie intégrante du programme de développement du secteur des fermes d'Etat. Le gouvernement a identifié quelque 14 projets supplémentaires dans le cadre de ce programme. Ces projets sont actuellement évalués par le Centre d'investissement de la FAO en prévision de leur présentation à d'éventuels donateurs.

2. Renforcement des services de commercialisation agricole

56. Avant l'indépendance, le secteur des petites exploitations agricoles traditionnelles approvisionnait les centres urbains, les industries de transformation et le commerce d'exportation <sup>4/</sup>. Cet approvisionnement a été gravement perturbé par le départ des intermédiaires portugais (en particulier des cantineiros) qui avaient commercialisé la production de ce secteur. Comme il n'existe plus de marché assuré ni d'encouragement à produire en excédent, la production du secteur traditionnel a considérablement baissé, ce qui n'a fait qu'aggraver la situation résultant de la diminution de la production dans le secteur moderne.

57. Le gouvernement a l'intention de remplacer l'ancien système, qui dépendait des intermédiaires portugais, par un système de commercialisation bien coordonné dépendant de l'Etat et organisé en coopératives. Un tel projet de commercialisation aurait, espère-t-on, un effet immédiat sur la production des petits agriculteurs car il leur assurerait un marché et des prix minimum fixes. On compte qu'il favoriserait un accroissement de la production, en vue aussi bien de l'exportation que de l'approvisionnement en vivres des zones urbaines. Le projet (MOZ/A.01/77) tendrait à renforcer les organismes publics de commercialisation des céréales, des noix d'acajou, des huiles comestibles (arachides, tournesol, coprah, graines de coton) et du coton. Son coût est estimé à 2,5 millions de dollars (voir annexe I, C). La première phrase du projet concernerait un ou deux produits importants cultivés dans le secteur traditionnel (par exemple, les arachides

<sup>4/</sup> Il fournissait en particulier 80 p. 100 des matières brutes destinées aux industries des huiles comestibles (arachides et graines de coton surtout); 100 p. 100 des noix d'acajou exportées; et le maïs, les haricots, le manioc et les fruits destinés aux consommateurs dans les zones urbaines.

dans les provinces d'Inhambane, de Gaza et de Maputo et le maïs dans les provinces de Tété et de Manica). Le projet serait rattaché à un projet des pays nordiques qui doit permettre de financer l'ouverture de quelque 300 magasins dans des aldeias communais.

### 3. Elaboration de projets d'aménagement intégré des bassins fluviaux

58. Le développement agricole à plus long terme du Mozambique dépendra, essentiellement, de vastes projets d'irrigation dont bénéficieront la vallée du Zambèze, la vallée du Limpopo et les vallées de l'Incomati et de l'Umbeluzi. On a commencé à utiliser ces cours d'eau : le barrage de Massingir sur le Limpopo doit être terminé d'ici 1978; des dépenses ont été engagées pour des travaux de construction (barrage de Pequenos Limbombos sur l'Umbeluzi) et pour des études de faisabilité (barrage de Mapai sur le Limpopo et barrage de Corumana sur l'Incomati). Dans la vallée du Zambèze, plusieurs études de faisabilité ont été effectuées avant l'indépendance, mais la plupart d'entre elles ont été détruites ou ont disparu. En tout état de cause, aucune étude systématique en vue de la planification du développement intégré n'a été entreprise pour aucun des trois bassins. La nécessité de mener de telles études se fait de plus en plus pressante car les projets particuliers devront être établis en fonction de l'aménagement général des bassins fluviaux. On pense que les études sur l'aménagement intégré des bassins de l'Impopu, de l'Incomati et du Zambèze (projet MOZ/A.02/77) coûteront 700 000 dollars (voir annexe I, C). Les inondations catastrophiques de février 1977, qui ont fait 300 morts et près de 32 000 sans-abri, ont mis en évidence l'urgence d'un aménagement systématique des bassins fluviaux.

### B. Accroissement de la production et des exportations de charbon

59. Le Gouvernement mozambicain considère que les gisements de charbon du Mozambique sont une importante source potentielle de recettes d'exportation. Accélérer la production de ces gisements est donc considéré comme un objectif prioritaire.

60. Les principales ressources connues se trouvent dans quatre bassins de la province du Tété. Celui de Moatize-Minzova est le plus important. Il produit actuellement environ 600 000 tonnes de charbon (dont 50 p. 100 sont cokéfiabiles) extraites dans des mines souterraines, et l'on estime que la production pourrait rapidement atteindre 2,5 à 3 millions de tonnes grâce à l'exploitation à ciel ouvert. Les investissements nécessaires sont évalués à 25 millions de dollars pour les travaux d'aménagement, 25 millions pour la construction d'une usine de traitement et 25 millions pour les transports à l'intérieur de l'exploitation, l'approvisionnement en eau, le logement et les autres éléments annexes.

61. Plusieurs plans ont été étudiés pour le transport du charbon jusqu'à un port. L'un d'eux prévoit l'exportation du charbon par Beira. Il faudrait pour cela investir 100 millions de dollars pour améliorer la ligne de chemin de fer actuelle et acheter du matériel roulant, plus 30 millions de dollars pour approfondir le port de Beira de façon qu'il puisse accueillir des navires de 50 000 tonneaux. Un deuxième plan prévoit l'exportation du charbon par le port de Nacala, qui offre beaucoup plus de possibilités que celui de Beira. Dans le cadre de ce plan, il faudrait investir 300 millions de dollars pour développer et améliorer les communications ferroviaires et 80 millions de dollars pour améliorer les installations portuaires. Un troisième

plan prévoit le transport du charbon entre Cabora Bassa et Nacala sur des barges conçues à la fois pour la navigation fluviale et maritime.

62. L'exploitation des gisements de charbon a fait l'objet de plusieurs études, portant aussi bien sur l'extraction que sur le transport du charbon. Il est prévu que deux études supplémentaires seront achevées vers la fin de 1977 (voir annexe IV).

63. Le gouvernement prévoit que lorsque ces études préparatoires seront achevées, il possédera suffisamment de renseignements pour arrêter des plans définitifs et entreprendre leur exécution. Il sera alors fait appel à la communauté internationale pour qu'elle fournisse une assistance à cette fin.

### C. Transports

64. Le Gouvernement mozambicain a retenu quatre projets de développement particulièrement importants. Il s'agit des projets suivants :

<u>Numéro du projet</u>		<u>(Millions de dollars des Etats-Unis)</u>
MOZ/T.13/77	Réfection de la route nationale No 1 à la suite des dégâts causés par les inondations .....	1,7
MOZ/T.14/77	Reconstruction et revêtement de la route d'Angonia .....	12,8
MOZ/T.15/77	Formation du personnel chargé de l'exploitation des ports et des chemins de fer .....	0,5
MOZ/T.16/77	Matériel de construction et d'entretien des routes .....	3,0

La réfection de la route nationale No 1 suppose la reconstruction et l'amélioration des passages sur les cours d'eau et des structures de drainage qui se sont avérées insuffisants au cours des inondations du Limpopo en février 1977. La construction de la route d'Angonia est considérée comme un nouveau moyen de créer des structures d'échange et de production par la pénétration de régions qui offrent de grandes possibilités de développement agricole. Le programme de formation des agents chargés de l'exploitation des ports et des chemins de fer vise à renforcer les compétences de ce personnel à qui une certaine formation a été dispensée aussitôt après l'indépendance mais dont les qualifications ont besoin d'être améliorées. On aura besoin de matériel de construction et d'entretien des routes pour renforcer les services de travaux publics de toutes les provinces.

### D. Télécommunications

65. Afin de développer son infrastructure en fonction de l'évolution de ses relations avec ses voisins et d'unir les différentes régions du pays, le Gouvernement mozambicain souhaite accélérer le développement de ses installations de télécommunications aéronautiques. Ce projet (MOZ/TC.06/77) comprend les trois sous-projets suivants :

(Millions de dollars  
des Etats-Unis)

a)	Réfection de la liaison radiotélétype Beira-Maputo .....	278
b)	Matériel de communication sol-air à l'aéroport de Beira .....	203
c)	Autres auxiliaires de navigation .....	500
	TOTAL	<u>981</u>

E. Formation de la main-d'oeuvre

66. Aux paragraphes 40 à 45 de son rapport, contenu dans le rapport du Secrétaire général (A/32/96), la deuxième mission d'étude avait attiré l'attention sur la gravité de la situation de la main-d'oeuvre au Mozambique, en raison du retour massif au Portugal des expatriés. On compte que cette situation s'améliorera au début de 1978, comme suite à la rectification, en juin 1977, d'un accord de coopération technique avec le Portugal. Cet accord ouvre de nouvelles possibilités de coopération technique entre les deux pays, et l'on espère qu'il aura pour résultat le retour de personnel technique qualifié au Mozambique.

67. Pour faire face aux graves pénuries de compétences au niveau intermédiaire, le gouvernement a organisé des programmes de grande envergure pour la formation en cours d'emploi dans la plupart des ministères et des services de l'Etat, qui sont décrits aux paragraphes 40 à 45 du rapport de la deuxième mission d'étude (A/32/96). Le gouvernement a indiqué qu'il avait l'intention de réorganiser le Département de la formation professionnelle et du placement qui relève du Ministère du travail, afin de renforcer ces programmes de formation. Il se propose également d'établir un plan de formation à moyen terme afin d'élever les niveaux technique et professionnel des travailleurs au service des entreprises productives. A cette fin, il a besoin de l'assistance suivante pour le projet MOZ/MP.01/77 :

(Millions de dollars  
des Etats-Unis)

a)	Adaptation des bâtiments .....	529
b)	Matériel .....	1 246
	TOTAL	<u>1 775</u>



## VII. BESOINS ALIMENTAIRES

### A. Facteurs nuisant à l'offre de produits alimentaires

68. Avant l'indépendance, le Mozambique importait surtout du blé, des arachides, du vin, de l'huile d'olive et, à l'occasion, des produits laitiers et un peu de maïs. La production et les industries alimentaires locales étaient normalement suffisantes pour satisfaire la quasi-totalité des besoins en maïs et riz et alimenter la population en pommes de terre, huiles comestibles, sucre, viande, lait, volailles et légumes.

69. La situation a changé du tout au tout après l'indépendance, sous l'effet de la forte baisse de la production alimentaire et de la cessation des importations commerciales. La fermeture de la frontière avec la Rhodésie du Sud a eu pour effet de réduire encore les approvisionnements. Les pénuries alimentaires qui en ont résulté ont surtout touché la population urbaine, qui représente de 20 à 25 p. 100 de la population totale. Les mesures sociales prises par le Gouvernement en faveur des écoles, des hôpitaux et des cantines d'ouvriers afin d'aider les groupes à faibles revenus, ont entraîné un accroissement de la demande en produits alimentaires, de même que les nouvelles habitudes de consommation des habitants qui ont quitté les banlieues pour s'installer dans les villes. Cette combinaison de circonstances a obligé le gouvernement à importer de grandes quantités de produits alimentaires.

70. La situation a été encore aggravée par des facteurs affectant les zones rurales. L'agriculture de subsistance a été sévèrement touchée par de mauvaises conditions climatiques. Des pluies tardives en 1976 et des inondations en février 1977 ont considérablement amoindri la production des provinces de Maputo et Gaza. Plus récemment, le déplacement d'environ 50 000 personnes dans les trois provinces voisines de la Rhodésie a entraîné une nouvelle réduction de la production alimentaire, car la plupart des agriculteurs déplacés ont perdu leurs récoltes de 1976/1977. Ces mauvaises conditions ont obligé le Gouvernement à fournir une aide d'urgence en 1976 et 1977 et à accroître encore les importations de produits alimentaires.

### B. Importation de produits alimentaires et besoins futurs

71. Si malgré ces difficultés, la situation alimentaire ne s'est pas aggravée, c'est grâce à une gestion prudente et à une aide substantielle en provenance de pays amis. Comparée à la situation qui existait à la fin de 1976, l'offre de produits alimentaires s'est améliorée durant le premier semestre de 1977. Le tableau 10 donne les estimations établies par la deuxième mission d'étude en avril 1977 (voir A/32/96, par. 62), concernant les besoins alimentaires jusqu'à la fin de l'année, et le volume des produits déjà importés. Il donne également les estimations du Gouvernement en matière de besoins alimentaires pour la période allant de janvier à juin 1978.

/...

72. Le gouvernement espère qu'à partir du milieu de 1978, le Mozambique n'aura plus besoin d'importer autant de produits alimentaires à la suite de la campagne qui vise à porter à 75 000 hectares la superficie cultivée par le secteur de l'agriculture nationalisée 5/. La mission est d'avis qu'en dépit de cet important effort de développement agricole, le Mozambique continuera à avoir besoin pendant un certain temps d'une aide alimentaire considérable, encore qu'en volume décroissant.

5/ Les objectifs de la campagne de 1977/78 en ce qui concerne la production des fermes d'Etat sont les suivants :

Campagne de 1977/1978

Production du secteur nationalisé

(en tonnes métriques)

	<u>Total</u>
Riz .....	46 570
Sorgho .....	3 900
Maïs .....	51 215
Blé .....	2 106
Coton .....	18 156
Graine de tournesol .....	3 722
Tabac .....	612
Haricots nhemba .....	810
Haricots beurre .....	2 157
Produits maraîchers .....	55 880
Pommes de terre .....	49 200
Oignons .....	12 945
Tomates .....	46 000
Agrumes .....	24 400

Source : Noticias, 27 juillet 1977.

Tableau 10

Mozambique : Importations alimentaires nécessaires : 1977/78  
(en tonnes métriques)

	Importations nécessaires pour les derniers mois de 1977	Importations nécessaires pour janvier-juin 1978	Notes
	Evaluation de la deuxième mission d'étude en avril 1977 <u>1/</u>	Evaluation du gouvernement en juillet 1977	Evaluation du gouvernement en juillet 1977
Blé .....	10 000	Néant	63 000 15 000 (en transit)
Maïs .....	40 000	40 000	40 000 -
Arachides ....	30 000	30 000	47 000 -
Riz .....	30 000	Néant	Néant 71 000; impor- tations en cours; suffi- sant jusqu'à juillet 1978
Pommes de terre	10 000	Néant	14 400 9 120; impor- tations reçues; le reste sera produit sur place
Oignons .....	2 500	Néant	2 700 2 500; impor- tations reçues
Viande et prépa- rations de viande .....	3 000	Néant	2 500 3 000; impor- tations reçues
Poudre de lait	2 000	Néant	2 000 2 000; en cours d'importation
Poisson .....	Non déterminé	5 000	10 000 -

a/ Voir A/32/96, par. 62.

## VIII. REFUGIES

### A. La situation actuelle

73. La situation des réfugiés zimbabwéens au Mozambique n'a pas connu d'évolution spectaculaire depuis le passage de la deuxième mission d'étude en avril 1977 (voir A/32/96, par. 65 à 84). Cependant, l'afflux de réfugiés s'est poursuivi. A la fin d'avril 1977, le nombre total des réfugiés zimbabwéens était d'environ 32 000, dont 28 000 étaient hébergés dans trois centres organisés. A la mi-juillet, le chiffre total était d'environ 35 000 : 16 000 à Doroi (province de Manica), 12 000 à Tronga (province de Sofala), 4 000 à Mavudzi (province de Tété) et environ 3 000 éparpillés dans la partie méridionale de la province de Tété ou attendant d'être transférés dans les centres. De plus, selon des sources officielles mozambicaines, 1 001 réfugiés zimbabwéens avaient été tués à la fin de juin 1977 à la suite d'attaques des Rhodésiens, 875 ayant péri dans le massacre de Nyazonia.

### B. Assistance fournie depuis avril 1977

74. Les conditions de vie des réfugiés dans les trois centres, telles qu'elles étaient décrites dans le rapport de la deuxième mission d'étude (A/32/96), se sont améliorées depuis que les organismes compétents des Nations Unies (HCR, FISE et Programme alimentaire mondial (PAM)) ont pris des mesures d'urgence. La coordination entre les ministères, les donateurs et les organisations a été améliorée et la répartition des responsabilités a été assurée. Des plans d'amélioration du bien-être des réfugiés et de développement à moyen et à long terme des centres ont été établis, mais ils supposent des apports importants de la communauté internationale.

75. Le 14 juin 1977, le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés a lancé un appel en faveur de l'aide aux réfugiés d'Afrique australe. Deux millions de dollars étaient demandés pour les réfugiés zimbabwéens au Mozambique pour 1977. Le tableau 11 indique les mesures déjà prises ou en train de l'être pour aider ces réfugiés.

Tableau 11

Mesures prises pour aider les réfugiés zimbabwéens au Mozambique

Type d'assistance	Date	Organisations donatrices	Valeur (en milliers de dollars des Etats-Unis)
a) Achats et prestations de services sur place en matière d'alimentation, d'habillement, de santé, de transport, de construction, d'agriculture et d'élevage, et prise en charge d'une partie des dépenses administratives du gouvernement	Juillet 1977	HCR	350
b) Marchandises acheminées par avion			
i) 125 tonnes de marchandises transportées lors de cinq vols affrétés	Juin/juillet 1977	HCR/FISE/Croix-Rouge/OXFAM/Caritas <u>a/</u>	590
ii) Couvertures et vêtements acheminés par avion	Prévu pour la fin de juillet 1977	Fédération luthérienne mondiale	60
c) Fonds disponibles à des fins restant à déterminer	Juillet-décembre 1977	HCR	300 <u>c/</u>
d) Matériel pédagogique et matériel de puériculture : manuels scolaires, trousse et équipements de formation professionnelle	Juillet-décembre 1977	FISE	53
e) Rations alimentaires pour huit mois dans le cadre du projet "Procédure accélérée"	A compter de l'automne 1977	PAM	990
f) Contributions en espèces pour l'achat de produits alimentaires locaux	1976-1977	SIDA <u>b/</u>	1 100
		TOTAL	3 443 <u>c/</u>

a/ Caritas Internationalis (Confédération internationale des charités catholiques).

b/ Organisme suédois pour le développement international.

c/ Ce montant pourrait s'accroître d'ici la fin de l'année, si l'appel du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés reçoit un accueil favorable.

/...

C. Projets exigeant une assistance internationale

76. En dépit de l'aide fournie jusqu'ici pour les réfugiés zimbabwéens au Mozambique, d'importantes contributions sont encore nécessaires. Un certain nombre de plans de base visant à améliorer l'infrastructure des centres et à mettre sur pied des activités productrices ont été élaborées durant la visite de la mission. La mission a estimé qu'il était prudent, lors de la formulation des projets, de se fonder sur l'hypothèse qu'un grand nombre des réfugiés zimbabwéens resteront au Mozambique au moins jusqu'à la fin de 1979. Si le problème rhodésien était réglé à la fin de 1978, il se peut qu'un certain nombre de réfugiés regagnent leur foyer peu après. Toutefois, l'expérience acquise dans d'autres régions montre qu'il s'écoule parfois de six à 12 mois jusqu'à ce que la majorité soit rapatriée. Après le départ des réfugiés, la plupart des installations mises en place (voir tableau 12) pourraient être utilisées en permanence par la population de la région.

Tableau 12

Réfugiés : Récapitulation des besoins pour la période  
allant d'août 1977 à décembre 1978  
(Projet MOZ/R.01/77)

	(Milliers de dollars des Etats-Unis)
1. Alimentation	2 000
2. Agriculture :	
a) défrichement :	
1977	375
1978	500
b) matériel d'équipement de production	320
3. Construction :	
a) équipements collectifs	312
b) logements	290
4. Santé	235
5. Education	75
6. Matériel de transport	235
7. Voies d'accès	500
8. Divers et imprévus	300
9. Dépenses d'administration	100
TOTAL	5 242

77. Vu l'ampleur du problème et la nécessité d'assurer une coordination efficace des efforts, le Gouvernement mozambicain a créé une Direction nationale des réfugiés. Néanmoins, c'est avant tout à la communauté internationale qu'incombe la responsabilité de répondre aux besoins personnels et matériels des réfugiés et il est essentiel qu'elle réponde d'urgence aux besoins mentionnés ci-dessus.

## IX. RESUME ET CONCLUSIONS

78. Les attaques armées du régime illégal de Rhodésie du Sud contre le Mozambique ont occasionné de lourdes pertes en vies humaines et d'importantes destructions de biens publics et privés dans les zones frontalières. Mille cinq cent personnes ont été tuées; 50 000 ont été directement affectées dans les trois provinces de Gaza, Manica et Tété. D'importants centres commerciaux et centres de services ont été anéantis. Les réseaux de transport et de communications ont été détruits ou endommagés. De plus, à ces pertes directes résultant de la destruction de biens matériels se sont ajoutées les pertes beaucoup plus importantes résultant de la dislocation économique et sociale du pays, en particulier dans les provinces affectées qui sont riches en cultures vivrières, en élevage et en ressources minérales (voir plus haut, par. 25 à 36).

79. Toutes ces pertes ont été infligées à un pays qui avait déjà des difficultés à faire face à de nombreux problèmes importants. Aux problèmes dont le Mozambique a hérité à l'indépendance, se sont ajoutées les graves conséquences pour son économie de l'application de la résolution du Conseil de sécurité instituant des sanctions contre le régime illégal de Rhodésie du Sud (voir par. 13). Le Mozambique a également subi des pertes importantes par suite des inondations (par. 58 et 70). La production alimentaire a subi une chute brutale dans le secteur moderne et dans le secteur traditionnel. Ceci a provoqué une détérioration du ravitaillement des villes et une baisse des exportations agricoles (voir par. 21, 57 et 68 à 70). La baisse de la production alimentaire et les sorties de capitaux ont eu de graves répercussions sur la balance des paiements (voir par. 21 à 24). La situation deviendra encore plus critique après 1977, par suite de la baisse des recettes provenant de la vente de l'or remis aux travailleurs migrants (voir par. 23). Le déficit du budget de l'Etat a également augmenté rapidement (voir par. 19 et 20).

80. La réinstallation et le reclassement des populations déplacées (50 000 personnes, soit 10 000 familles) dans les zones qui subissent les attaques de la Rhodésie du Sud nécessitera les projets suivants :

- a) secours immédiats sous la forme de nourriture, de vêtements et de logements temporaires dans les six mois à venir (voir par. 40);
- b) réinstallation de ces 10 000 familles dans 40 unités communautaires de 250 familles chacune (voir par. 42 à 44);
- c) parallèlement, programme de développement agricole en vue d'assurer leur subsistance (voir par. 45);
- d) reconstruction des villes et des villages détruits, ou endommagés (voir par. 46);

81. Il faudra reconstruire, réparer ou remplacer divers équipements indispensables aux transports, notamment les ponts détruits de Pungué et Messurize (voir par. 47). Il faudra aussi installer de nouvelles lignes de télécommunications entre Maputo et Beira afin de remplacer la station troposphérique de Chicualacuala (voir par. 48).



82. Parmi les projets de développement urgents nécessités par la situation actuelle, on peut citer la construction du dernier tronçon de 100 km de la route entre le centre et le nord-est, ainsi que l'établissement de liaison par micro-ondes avec la République-Unie de Tanzanie et la Zambie et de télécommunications aéronautiques pour relier Beira à Tété et Dar es-Salaam (voir par. 49 à 54).

83. Le gouvernement a réexaminé ses projets de développement général et établi une liste de ceux qu'il considère comme particulièrement urgents à l'heure actuelle. Dans le secteur agricole, il a lancé un programme en vue de :

- relancer la partie considérable de ce secteur qui est actuellement en cours de réorganisation sous forme d'exploitations d'Etat ;
- mettre sur pied des réseaux de commercialisation pour les produits de l'agriculture traditionnelle ; et
- mettre en train des plans d'aménagement intégré pour le bassin du Limpopo, celui de l'Incomati et celui du Zambèze (voir par. 55 à 58). Des propositions concernant l'accroissement de la production de charbon et le transport du charbon sont à l'étude (voir par. 59 à 63). Un important projet de construction routière dans la région d'Angonia qui doit permettre de desservir une riche région agricole (voir par. 64). Il faudra également établir des télécommunications aéronautiques (voir par. 65). Dans le cadre de son programme de formation de main-d'oeuvre de niveau intermédiaire, le gouvernement aura besoin d'une assistance en matière de construction et d'équipement (voir par. 67).

84. Sans compter l'aide alimentaire dont il a besoin pour les personnes déplacées et les réfugiés, le Mozambique aura besoin, jusqu'à la fin de 1977, de 40 000 tonnes de blé, 30 000 tonnes d'arachides et 5 000 tonnes de poissons. On a également évalué, sur la base des importations de 1977, les importations alimentaires nécessaires pour le premier semestre de 1978. Il est probable que le pays aura besoin d'une assistance alimentaire pendant un certain temps, malgré les grands efforts entrepris pour développer l'agriculture (voir par. 71 et 72).

85. L'afflux constant de réfugiés de Rhodésie du Sud impose une lourde charge au Mozambique. Malgré les contributions passées de la communauté internationale, le pays a besoin d'une assistance beaucoup plus importante pour pouvoir faire face à la situation. On a procédé à une évaluation de l'assistance nécessaire pour la période allant d'août 1977 à décembre 1978 pour assurer la subsistance des réfugiés et leur procurer un logement, des services sociaux, des instruments et du matériel aratoire (voir par. 73 à 76). Le gouvernement a créé une Direction nationale des réfugiés pour coordonner les efforts dans ce domaine (voir par. 77).

86. Les besoins d'assistance extérieure décrits dans le présent rapport sont présentés comme suite à la résolution 411 (1977) du Conseil de sécurité. Les projets sont énumérés à l'annexe I. Certains d'entre eux avaient déjà été cités par des missions antérieures envoyées au Mozambique comme suite à la résolution 386 (1976) du Conseil de sécurité, en date du 17 mars 1976, mais aucune assistance internationale n'a encore été offerte pour les exécuter.

87. Les mesures prises comme suite à la résolution 386 (1976) sont récapitulées à l'annexe II. On trouvera à l'annexe III une liste des projets précédemment identifiés et pour l'exécution desquels le Mozambique a encore besoin d'une assistance. On y trouvera en outre une liste d'autres projets pour lesquels une assistance est nécessaire ainsi qu'une liste de projets pour lesquels une assistance a été reçue depuis que la deuxième mission d'étude s'est rendue au Mozambique en avril 1977.

ANNEXE I

Récapitulation de l'aide dont le Mozambique a besoin pour pallier  
les conséquences des actes d'agression

A. Besoins engendrés par les dommages causés par l'agression

<u>Numéro du projet</u>		<u>Montant</u> ( <u>Millions de dollars</u> <u>des Etats-Unis</u> )
<u>1. Réinstallation de la population déplacée</u>		
MOZ/H.01/77	Secours aux personnes déplacées, pendant six mois (vivres, vêtements et abris temporaires)	5,05
MOZ/H.02/77	Etablissements humains (10 000 familles)	8,44
MOZ/H.03/77	Développement agricole des régions de réinstallation	4,37
MOZ/H.04/77	Reconstruction de Mapai, Mavonde et Chioco et d'autres localités	<u>5,30</u>
	<u>Total partiel</u>	<u>23,16</u>
<u>2. Remise en état du réseau de transport</u>		
MOZ/T.01/77	Reconstruction du pont sur le Pungué	0,83
MOZ/T.02/77	Remplacement des locomotives et des wagons endommagés de la Société de chemins de fer du Sud	1,94
MOZ/T.03/77	Reconstruction et réparation des installations et du matériel endommagés de la Société de chemins de fer du Sud sur la ligne Mabalane-Chicualacuala	1,17
MOZ/T.04/77	Reconstruction des pistes d'atterrissage bombardées à Mapai et à Espungabera	0,02
MOZ/T.05/77	Construction d'une route praticable en toutes saisons entre Dombe et Espungabera	3,87
MOZ/T.06/77	Remplacement des véhicules de transport civils et du Centre d'entretien des routes qui ont été détruits	2,12
MOZ/T.07/77	Remplacement des navires utilisés sur les voies d'eau intérieures qui ont été détruits	0,13
MOZ/T.08/77	Reconstruction du pont sur le Messurize	<u>0,21</u>
	<u>Total partiel</u>	<u>10,29</u>
<u>3. Remise en état du système de télécommunications</u>		
MOZ/TC.01/77	Rétablissement de la liaison par téléphone et par télex entre Maputo et Beira	<u>2,00</u>
	<u>TOTAL section A</u>	<u>35,45</u>

B. Projets de développement qu'il faut exécuter d'urgence  
 en raison de la situation actuelle

<u>Numéro du projet</u>	<u>Montant</u> <u>(Millions de dollars</u> <u>des Etats-Unis)</u>
<u>1. Transports</u>	
MOZ/T.09/77	Route entre le Centre et le Nord-Est. Construction du tronçon Alto Molocué-Alto Lingonha (100 km) 10,00
MOZ/T.10/77	Matériel pour la construction et l'entretien de routes dans les provinces de Gaza, de Manica et de Tété 7,00
MOZ/T.11/77	Constitution à Chimoio et à Tété d'un stock d'éléments de construction de ponts Bailey destinés à être utilisés en cas d'urgence 0,58
MOZ/T.12/77	Remise en service de l'aéroport de Chingdozi 0,13
	<u>Total partiel</u> 17,71
<u>2. Télécommunications</u>	
MOZ/TC.02/77	Liaison par micro-ondes avec la République-Unie de Tanzanie 3,00
MOZ/TC.03/77	Liaison par micro-ondes avec la Zambie 1,32
MOZ/TC.04/77	Télécommunications aéronautiques entre Beira et Dar es-Salam 0,14
MOZ/TC.05/77	Liaison par radiotélétype entre Beira et Tété 0,19
	<u>Total partiel</u> 4,65
	TOTAL section B 22,36

C. Projets de développement particulièrement importants  
 pour le Mozambique

<u>Numéro du projet</u>		<u>Montant</u> ( <u>Millions de dollars</u> <u>des Etats-Unis</u> )
	<u>1. Développement agricole</u>	
MOZ/A.01/77	Renforcement des services de commercialisation agricole	2,50
MOZ/A.02/77	Elaboration de projets d'aménagement intégré des bassins fluviaux	<u>0,70</u>
	<u>Total partiel</u>	<u>3,20</u>
	<u>2. Accroissement de la production et des exportations de charbon (à l'étude)</u>	
	<u>3. Transports</u>	
MOZ/T.13/77	Route nationale No 1; réparation des dégâts causés par les inondations	1,70
MOZ/T.14/77	Construction et revêtement de la route d'Angonia	12,80
MOZ/T.15/77	Formation des agents chargés de l'exploitation des ports et des chemins de fer	0,50
MOZ/T.16/77	Matériel de construction et d'entretien des routes	<u>3,00</u>
	<u>Total partiel</u>	<u>18,00</u>
	<u>4. Télécommunications</u>	
MOZ/TC.06/77	Développement des installations de télécommunications aéronautiques	0,98
	<u>5. Formation de personnel</u>	
MOZ/MP.01/77	Construction de bâtiments et matériel destiné aux programmes de formation	<u>1,78</u>
	TOTAL section C	<u>23,96</u>

D. Besoins alimentaires (produits à importer)

	<u>Pour les derniers mois</u> <u>de 1977</u> (tonnes métriques)	<u>Pour la période</u> <u>janvier-juin 1978</u> (tonnes métriques)
Blé	-	63 000
Maïs	40 000	40 000
Arachides	30 000	47 000
Pommes de terre	-	14 400
Oignons	-	2 700
Viande et préparations de viande	-	2 500
Poudre de lait	-	2 000
Poisson	5 000	10 000

(on ne dispose d'aucune estimation des coûts)

E. Réfugiés

<u>Numéro du projet</u>		<u>Montant</u> <u>(Millions de dollars</u> <u>des Etats-Unis)</u>
MOZ/R.01/77	Besoins des réfugiés pendant la période allant d'août 1977 à décembre 1978 (vivres, services équipement et matériel)	<u>5,24</u>
	TOTAL GENERAL (à l'exclusion de la section D : Besoins alimentaires)	<u><u>87,01</u></u>

## ANNEXE II

### Exposé des mesures précédemment prises par l'Organisation des Nations Unies après examen de la situation au Mozambique

#### A. Application des sanctions

1. Le 3 mars 1976, le Gouvernement mozambicain a annoncé que des sanctions globales allaient être appliquées contre la Rhodésie du Sud, conformément aux décisions de l'Organisation des Nations Unies. Cette décision allait avoir de graves répercussions économiques pour le Mozambique.

#### B. Mesures prises par le Conseil de sécurité

2. Suite à la demande qui lui avait été adressée par le Gouvernement mozambicain, le Conseil de sécurité s'est réuni les 16 et 17 mars 1976 et a adopté la résolution 386 (1976) dans laquelle, au paragraphe 4, le Conseil a lancé un appel à tous les Etats pour qu'ils apportent immédiatement une assistance financière, technique et matérielle au Mozambique, de façon que ce pays puisse exécuter normalement son programme de développement économique et soit mieux à même d'appliquer pleinement le régime des sanctions. Au paragraphe 5, le Conseil a prié l'Organisation des Nations Unies, les organes pertinents et les institutions spécialisées de l'Organisation des Nations Unies de secourir le Mozambique et d'examiner périodiquement le système de l'assistance économique envisagée dans la résolution. Enfin, au paragraphe 6, le Conseil a prié le Secrétaire général de prendre des dispositions, en coopération avec les organisations compétentes des Nations Unies, pour qu'une assistance financière, technique et matérielle soit apportée au Mozambique.

#### C. Mesures prises par le Secrétaire général

3. Le Secrétaire général a constitué une mission, dirigée par M. Abdulrahim Abby Farah, Sous-Secrétaire général aux questions politiques spéciales, qui s'est rendue au Mozambique du 7 au 22 avril 1976. Le rapport de la mission intitulé "Assistance au Mozambique" a été transmis au Conseil économique et social sous couvert d'une note du Secrétaire général. (E/5812 et Corr.1 et Add.1)

4. Le 3 mai 1976, le Secrétaire général a lancé un appel à tous les gouvernements pour qu'ils viennent en aide au Mozambique. Cet appel a été suivi de consultations. Des services de coordination ont été créés au Siège de l'Organisation des Nations Unies et à Maputo et un compte spécial a été ouvert pour faciliter l'acheminement de l'assistance internationale par l'intermédiaire de l'ONU.

5. Comme suite à une proposition du Gouvernement mozambicain, l'Organisation des Nations Unies a engagé des discussions avec le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Le gouvernement et l'ONU ont mis sur pied une mission commune en vue d'organiser des consultations avec des pays arabes et des organisations arabes et africaines.

6. Le Secrétaire général s'est rendu au Mozambique le 1er juillet 1976 et a étudié avec S. Exc. M. Samora Machel, président du Mozambique, la façon dont la communauté internationale avait répondu à l'appel lancé en faveur de l'assistance au Mozambique.

D. Mesures prises par le Conseil économique et social

7. Le Conseil économique et social a examiné le rapport de la mission au Mozambique (E/5812 et corr. 1 et Add.1) du 7 au 11 mai 1976. Le 11 mai, il a adopté la résolution 1987 (LX) aux termes de laquelle il se félicitait des dispositions prises par le Secrétaire général et demandait que lui soit présenté un rapport d'activité à sa soixante et unième session. Le 3 août 1976, il a examiné ce rapport d'activité (E/5872/Rev.1) sur la mise en place d'un programme d'aide financière, technique et matérielle visant à permettre au Mozambique de poursuivre son développement normal et de surmonter les difficultés qu'avait entraînées pour lui, l'application des sanctions économiques contre la Rhodésie du Sud. Le même jour, le Conseil a adopté la résolution 2020 (LXI), au paragraphe 9 de laquelle il a demandé que l'on réexamine la situation au Mozambique compte tenu des réactions de la communauté internationale et des faits nouveaux survenus depuis l'application des sanctions.

E. Mesures prises par l'Assemblée générale

8. Le second coordonnateur du Programme d'assistance internationale au Mozambique des Nations Unies s'est rendu dans ce pays du 4 au 25 août 1976 et le premier rapport d'étude a été soumis à l'Assemblée générale sous couvert d'une note du Secrétaire général (A/31/266) au mois d'octobre. Le 1er décembre 1976, l'Assemblée a adopté la résolution 31/43 selon laquelle, aux termes du paragraphe 10, le Secrétaire général était prié de faire procéder à une nouvelle évaluation de la situation économique durant le premier trimestre de 1977.

F. Deuxième mission d'étude

9. La deuxième mission d'étude a été effectuée du 18 au 24 avril 1977 par le Coordonnateur et le second coordonnateur du Programme d'assistance internationale au Mozambique des Nations Unies. Dans leur rapport, contenu dans le rapport du Secrétaire général intitulé "Assistance au Mozambique" (A/32/96) et publié le 9 juin 1977, ils étudient la situation monétaire et la position de la balance des paiements du Mozambique à court terme (1977-1978), l'assistance internationale et le programme d'investissement du gouvernement ainsi que d'autres difficultés auxquelles doit faire face le Mozambique, notamment les inondations catastrophiques, la pénurie de produits alimentaires, le problème des réfugiés du Zimbabwe et des attaques lancées sur le territoire mozambicain par le régime illégal de la Rhodésie du Sud. Le 22 juin 1977, le Mozambique s'est plaint de ces attaques (S/12350 et Add.1) au Conseil de sécurité qui, le 30 juin 1977, a adopté la résolution 411 (1977).

ANNEXE III

Besoins à satisfaire

1. Les besoins du Mozambique indiqués à l'Annexe I comprennent à la fois des besoins déjà définis, notamment dans les documents E/5812/Add.1 et A/32/96, et qui restent à satisfaire et, dans le cas des nouveaux projets, des besoins qui viennent s'ajouter aux précédents. Le Gouvernement mozambicain veut faire bien comprendre qu'en dépit du fait qu'il a besoin d'assistance supplémentaire pour remédier aux conséquences de l'agression sur son territoire, il continue à appliquer pleinement les sanctions, conformément aux décisions de l'Organisation des Nations Unies. Les problèmes de ce pays indépendant depuis peu, qui a connu un exode massif de main-d'oeuvre qualifiée et semi-qualifiée, qui se voit privé, du fait des sanctions qu'il applique contre la Rhodésie du Sud, d'une grande partie des recettes qu'il tirait de ses échanges commerciaux avec l'étranger et du trafic de transit et qui doit parvenir à l'intégration économique, ont été aggravés par la désorganisation sociale dont a souffert sa population et le démantèlement de son commerce intérieur. Son budget et sa balance des paiements sont actuellement déficitaires. Il faut donc considérer l'assistance demandée compte tenu de tous ces facteurs. Toute assistance fournie comme suite à la résolution 411 (1977) du Conseil de sécurité doit venir compléter l'assistance fournie en application de la résolution 386 (1976) du Conseil et de l'aide générale au développement accordée par les pays et les organisations donateurs.
2. Les paragraphes ci-après mettent à jour (à la fin de juillet 1977) la partie B de l'Annexe I du rapport du Secrétaire général (A/32/96), qui donne la liste des projets que le Gouvernement mozambicain entend exécuter mais pour lesquels une assistance n'avait pas encore été offerte à l'époque où la deuxième mission d'étude s'est rendue au Mozambique en avril 1977.
3. Les projets énumérés dans le rapport du Secrétaire général (A/32/96) dont il est question dans le présent rapport sont les suivants :

<u>Numéro du projet (A/32/96)</u>	<u>Titre</u>	<u>Numéro du projet (dans le présent rapport)</u>
2.2.1	Remise en service de l'aéroport de Chingdozi dans la province de Tété	(MOZ/T.12/77)
2.2.3	Réfection de la route nationale n° 1	(MOZ/T.13/77)
2.2.5	Construction de la route d'Angonia	(MOZ/T.14/77)
2.2.6	Construction de la route Espungabera-Dombe-Chimoio (en partie)	(MOZ/T.05/77)

/...



<u>Numéro du projet (A/32/96)</u>	<u>Titre</u>	<u>Numéro du projet (dans le présent rapport)</u>
2.2.7	Reconstruction du pont détruit sur le Pungué	(MOZ/T.01/77)
2.2.9	Liaisons hyperfréquences avec la Zambie	(MOZ/TC.03/77)
2.2.10	Liaison téléphonique et par télex entre Maputo et Beira	(MOZ/TC.01/77)
3.2.4	Elaboration d'un plan de développement régional pour le bassin du Limpopo	(MOZ/A.02/77)
3.2.13	Fourniture d'outillage et d'instruments aratoires (en partie)	(MOZ/H.03/77)
3.2.30	Route entre le centre et le nord-est (100 km)	(MOZ/T.09/77)
4.1.2	Projets relatifs à l'éducation (en partie)	(MOZ/MP.01/77)

4. Les autres projets énumérés dans le rapport du Secrétaire général (A/32/96) pour lesquels une assistance n'a pas encore été offerte et dont le rang de priorité reste inchangé sont les suivants :

<u>Numéro du projet (A/32/96)</u>	<u>Titre</u>
2.2.1	Remise en service de l'aéroport de Chingdozi dans la province de Tété (activités ne rentrant pas dans le cadre du projet MOZ/T.12/77)
2.2.4	Elargissement du tronçon Incoloane-Macia de la route nationale No 1
2.2.7	Renforcement des ponts sur le Mecumbuzi et la Nyazonia (à l'exception des travaux relatifs au pont sur le Pungué compris dans le projet MOZ/T.01/77)
2.2.12	Groupes électrogènes de secours (en partie)
2.2.13	Construction d'une sous-station à Manica
2.2.14	Plan d'urgence pour l'approvisionnement en eau de la ville de Manica

<u>Numéro du projet (A/32/96)</u>	<u>Titre</u>
3.1.1	Amélioration de la ligne de chemin de fer Moatize-Beira
3.1.2	Accroissement du trafic résultant de l'expansion de l'extraction du charbon à Moatize
3.1.3	Etude de faisabilité concernant l'embranchement ferroviaire vers la Zambie
3.1.6	Amélioration de la ligne de chemin de fer de Nacala
3.1.10	Route Litunde-Marrupa-Balama-Montepuez
3.1.13	Route Angoche-Monapo (route nationale No 236)

5. Les projets énumérés dans le rapport du Secrétaire général (A/32/96) dont le financement est intégralement ou partiellement assuré par une assistance extérieure depuis la deuxième mission d'étude au Mozambique (avril 1977) sont les suivants :

<u>Numéro du projet (A/32/96)</u>	<u>Titre</u>	<u>Provenance de l'assistance</u>
3.1.8	Barrage de Pequenos Limbombos	Banque africaine de développement
3.1.14	Programme de routes secondaires	Royaume-Uni
3.1.16	Pont sur le Zambèze	OPEP
3.2.4	Etude de faisabilité relative au barrage de Mapei sur le Limpopo. (L'élaboration d'un plan d'aménagement du bassin du Limpopo est prévue dans le cadre du projet MOZ/A.02/77).	OUA/Fonds arabe
3.2.6	Construction de huit barrages en terre dans la région de Montepuez	FAO/Centre d'investissement
3.2.7	Fourniture d'instruments aratoires et d'animaux de trait	Pays nordiques
3.2.8	Remise en état de la bananeraie de la vallée de l'Incomati	FAO/Centre d'investissement
3.2.16	Entrepôts destinés aux Aldeias Communais	Pays nordiques

<u>Numéro du projet (A/32/96)</u>	<u>Titre</u>	<u>Provenance de l'assistance</u>
3.2.27	Reboisement dans la province de Sofala (en partie)	PNUD
3.2.30	Route entre le centre et le nord-est (130 km)	Banque africaine de développement

Le projet No 3.1.7 (A/32/96) intitulé "Construction d'un port de pêche à Beira", a été entrepris par le Gouvernement mozambicain au moyen de ses propres fonds, en attendant l'issue des négociations en cours avec la Banque africaine de développement.

ANNEXE IV

Etudes sur l'accroissement de la production de charbon

A. Etudes achevées

"Terminal charbonnier - Port de Beira, Mozambique"

(Soros Associates, décembre 1975)

"Etude sur l'embarquement du charbon au port de Beira"

(Léonard S. Barnish, juillet 1973)

"Proposition touchant le transport du charbon de Moatize"

Volume 1, Moatize-Beira

Volume 2, Installations de chargement à Moatize

Volume 3, Moatize-Nacala

(Transportation Systems and Market Research Limited, mars 1976)

"Propositions de la 'Companhia Carbonifera de Mozambique' concernant l'extraction et le traitement du charbon à l'intention des Caminhos de Ferro du Mozambique"

(Duffryn Technical Services Limited, janvier 1974)

B. Etudes en cours

"Exploitation de la mine de charbon de Moatize"

Achèvement prévu en octobre 1977

"Possibilités existant pour l'aménagement du port de Beira"

Achèvement prévu en décembre 1977

